

Renseignements :

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 STRASBOURG

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue



Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit local

Niveaux :

3. expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

30/11/2018 au 30/11/2018

Horaires

9h30-17h00

Lieu de la formation

COUR D'APPEL DE COLMAR - Bibliothèque
9 Avenue Raymond Poincaré - 68000 Colmar

Intervenant(s)

Monsieur Eric SANDER, Secrétaire général de l'Institut du Droit Local alsacien-mosellan, Maître de conférences associé à la Faculté de Droit de Sciences politique et de Gestion de l'Université de Strasbourg

Maître Roland MISCHLER, Notaire honoraire

Me Christophe BIETH, Avocat au Barreau de Strasbourg

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges, cas pratiques...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Objectif de la formation :

Disposer d'un socle commun de connaissances et échanger sur des contentieux complexes

Programme :

INTRODUCTION

Les fonctions du notaire et le caractère judiciaire de la procédure de partage judiciaire

I. – LE PARTAGE JUDICIAIRE : FACULTE OU NECESSITE ?

II. – L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE PARTAGE JUDICIAIRE

A - La phase préparatoire

B- La décision d'ouverture

III. – LES DEBATS (PHASE GRACIEUSE)

A – Le rôle directeur de l'instance

B – La préparation des débats

C – Les réunions devant le notaire

D – Le rôle de l'avocat au cours des opérations de partage

IV. – LA SAISINE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE OU DU TRIBUNAL D'INSTANCE

V. – LA VENTE DES BIENS

VI. – L'ACTE DE PARTAGE

VII. - LE PARTAGE JUDICIAIRE ET LE DIVORCE

DROIT DES ASSOCIATIONS

I. - ASSOCIATIONS DE DROIT COMMUN (CODE CIVIL LOCAL)

II. – ASSOCIATIONS COOPERATIVES

FAILLITE CIVILE

I. - OUVERTURE DE LA PROCEDURE

II. – SORT DU DEBITEUR

III. – SPECIFICITES EN MATIERE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008 STRASBOURG

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

Date

Le 30 novembre 2018

Horaires

9h30-17h00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Cour d'Appel de Colmar

Bibliothèque

9 Avenue Raymond Poincaré

68000 Colmar

Niveau

3. expertise



Spécialisation

Droit local

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

25 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Jeune Barreau

Juriste

Avocat Libéral

Magistrat

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour